

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 11 avril 2022 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence du maire Alain Trudel et les conseillers suivants :

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Absente :

Christiane Blouin	siège no : 2
-------------------	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

RÉSOLUTION
34-04-22

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que la séance du 11 avril soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
35-04-22

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 14 MARS 2022

RÉSOLUTION
36-04-22

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclerc, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 14 mars 2022 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés	3 369.41 \$
Rémunération des élus/Maire 517,17 \$	517,17 \$
Conseillers 173,43 \$	<u>1 040,58 \$</u>

4 927.16 \$

Dépenses fournisseurs 53 844.57 \$

Total des dépenses d'avril 58 771.73 \$

Revenus de mars

Taxes municipales	35 566.19 \$
Remboursement TPS	4 859.45 \$
Remboursement TVQ	4 110.72 \$
TECQ Remboursement dépenses 2021	27 702.00 \$

TOTAL 40 425.64 \$

ADOPTION DES PAYABLES D'AVRIL

RÉSOLUTION
37-04-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter les payables de mars au montant de **4 927.16 \$** pour les salaires des élus et employés, **53 844.57 \$** pour les fournisseurs et **40 425.64 \$** pour les revenus de février tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Correspondance

4.0 SOUMISSIONS CALCIUM/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que suite à des vérifications entre deux compagnies différentes (Marcel Baril au taux de 0.4370\$/litre et RM entreprise au taux de 0.409\$/litre) :

RÉSOLUTION
38-04-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'accepter la soumission de RM entreprise au taux de 0.409\$/litre.

ADOPTÉE

4.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #112 POUR REGROUPEMENT

Avis de motion

La conseillère Sylvie Leclerc donne avis de motion pour le règlement #112 concernant la demande commune de regroupement avec la municipalité de La Morandière. Un projet de règlement a par le fait même été déposé à cette séance du conseil municipal.

4.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #111 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Avis de motion

Le conseiller Charles Beauchemin donne avis de motion concernant le règlement #111 pour le Code d'éthique des employés et dépose dans un même temps le projet de règlement.

4.3 RAPPORT ANNUEL SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES/RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce, tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

RÉSOLUTION
39-04-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Marc A Pelletier et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4.4 CRAYONS PROMOTIONNELS/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil municipal que nous avons reçu de la compagnie Perfect Pen un échantillon de crayon personnalisé au nom de la municipalité avec un rabais pour la commande.

RÉSOLUTION
40-04-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de faire la commande de 200 crayons personnalisés de couleurs orange au montant de 0.79 \$ chacun.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

4.5 DEMANDE SUZANNE BLAIS/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil qu'une subvention de 17 000.00 \$ a été accordé à la municipalité et qu'une programmation de travaux d'amélioration sur la route 395 et dans le 7^e et 8^e rang est a été faite.

RÉSOLUTION
41-04-22

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'entreprendre les travaux pour la subvention à madame Suzanne Blais. Les travaux seront à vérifier avec l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
42-04-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu de faire une autre demande de subvention à Suzanne Blais pour des travaux de voirie pour l'été 2022.

ADOPTÉE

4.6 INFORMATION DE LA MRC

Le maire présente un compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

4.7 INFORMATIONS ADL

L'ADL discute de ses points avec le conseil municipal.

4.8 PAUSE

Il y a eu une pause de 15 minutes.

4.9 INFORMATIONS CONSEILLERS

Le conseiller Charles Beauchemin indique au conseil municipal qu'il a reçu beaucoup de bons commentaires concernant l'activité que nous avons organiser pour les enfants « Rochebaucourt en fête » et que les gens veulent encore de ce genre d'activités.

La conseillère Louise Morin indique qu'il faudra surveiller le transport du bois dans la traverse pour pas que nos chemins ne soient endommagés.

La conseillère Sylvie Leclerc nous remercie pour la confection du mur du 75^e dans la salle communautaire.

La conseillère Darkise Richard nous annonce que la nouvelle niveleuse de la municipalité de La Morandière a été livrée à Amos et qu'elle sera bientôt prête pour le nivelage de nos rangs cet été.

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier demande si la subvention de 1 000.00 \$ (Action 1.2.3) demandé pour la fête de la St-Jean-Baptiste nous a été accordé.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.10 INFORMATIONS MAIRE

Le maire fait un bref retour sur les présentations que nous avons eu pour le projet de regroupement. Par le fait même le conseil adopte la résolution suivante concernant l'achat d'une rétrocaveuse avec débroussailleuse :

RÉSOLUTION
43-04-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu de procéder à un appel d'offres public via le SÉAO (système d'appel d'offres public) dans le but de profiter d'une subvention gouvernementale pour l'achat d'une rétrocaveuse avec débroussailleuse.

ADOPTÉE

4.11 VARIA

REMERCIEMENT MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE POUR DÉCÈS MAIRE

La secrétaire informe le conseil municipal que nous avons reçu une lettre de remerciement pour les condoléances faites à la municipalité de Barraute pour le décès de monsieur Yvan Roy, maire de la municipalité de Barraute.

FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS/TRUDEL AUTOMOBILE

Automobile Trudel d'Amos offre l'achat de vieux véhicules et l'argent amassé sera versé à la fondation hospitalière d'Amos.

ARPENTEURS POUR PROJET DE REGROUPEMENT

La secrétaire informe le conseil municipal que nous devons faire appel à un arpenteur-géomètre pour le projet de règlement entre la municipalité de La Morandière et de Rochebaucourt pour délimiter le nouveau territoire de la nouvelle municipalité.

RÉSOLUTION
44-04-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de faire appel à Géoposition arpenteurs-géomètres d'Amos pour exécuter les travaux et de séparer la facture avec la municipalité de La Morandière.

ADOPTÉE

RÉSEAU D'ÉGOUT

Il est discuté d'organiser une rencontre entre la municipalité et le ministère de l'environnement pour discuter du projet du réseau d'égout.

ORDURES MÉNAGÈRES

Nous devons demander à Nancy Guénette d'ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la cellule d'aménagement des coteaux le prêt de leur remorque au cas où notre véhicule subirait un nouveau bris mécanique, pour faire la cueillette des ordures.

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Sylvie Leclerc propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette, sec, très